

**CORPORATE  
AOUT 2025**



**# CSE : OFFRES SOCIALES & CULTURELLES :  
CHANGEMENT EN VUE !  
LE COLIBRI S'ORGANISE... ET VOUS ?**

Depuis les élections professionnelles d'octobre 2024, les CSE d'Etablissement (CSE-E) prennent progressivement la main sur les activités sociales et culturelles (ASC).

**A partir du 1er janvier 2026, ce seront vos élus CSE-E qui géreront les prestations sociales, et non plus La Poste.**

## **COMMENT ÇA FONCTIONNE ?**

Pendant les 4 prochaines années, La Poste versera aux CSE-E une enveloppe équivalente à 2,46% de la masse salariale, destinée à financer les ASC.

**Concrètement, cela signifie que vos aides et avantages sociaux dépendront de votre CSE-E.**

## **CE QUI VA CHANGER ?**

● **Fin de gestion par La Poste des dispositifs comme :**

- Garde d'enfants, aides à la parentalité
- Vacances enfants, soutien aux familles d'enfants en situation de handicap
- CESU, chèques vacances, billetterie, culture...

**Fermeture du Portail malin en janvier 2026**

## **D'ICI LÀ ?**

**Second semestre 2025 :** il est encore temps de faire vos demandes via le Portail malin, tant qu'il est encore en service.

**La CFE-CGC, un acteur vigilant**

Comme le colibri qui fait sa part, la CFE-CGC veille à ce que cette transition ne laisse personne de côté. Nous serons à vos côtés pour que vos droits sociaux ne s'évaporent pas dans le changement.

**Rapprochez-vous de vos élus ou de vos délégués Syndicaux CFE-CGC !**



**100%  
CADRES**

**100%  
VOUS**

**CFE  
CGC**  
Groupe La Poste